

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2017

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, SEILLER Christine

Absents excusés : LE COINTE Laurent, BAHUON Julien, LUCAS Éric,

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents.....12

Nombre de Conseillers votants.....12

Choix du secrétaire de séance : Madame SEILLER Christine

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017

Le compte rendu de séance est validé à l'unanimité des membres votants.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Acquisition parcelle Jehanno

- Compte rendu d'inventaire des zones humides avec le cabinet d'étude

Monsieur Michelin du bureau d'études Biosferenn présente au conseil municipal l'inventaire des zones humides organisé au cours de l'année 2016-2017. Le conseil municipal est appelé à délibérer afin de valider cet inventaire.

Le précédent inventaire des zones humides ayant été fait en 2008, une actualisation était nécessaire pour l'élaboration du PLUi.

Monsieur Michelin rappelle la définition d'une zone humide selon le code de l'environnement : les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». La définition d'une zone humide est par conséquent différente de celle de zone inondable.

Les zones humides présentes sur le territoire de la commune de Limerzel et recensées par le cabinet d'étude Biosferenn sont les suivantes :

- Les prairies
- Les prairies para tourbeuses
- Les fourrés de saules / saulaies marécageuses
- Les cultures
- Les mégaphorbiaies
- Les roselières à phragmites
- Les formations boisées au bord de cours d'eau
- Les plantations
- Les mares
- Les caricais

La surface du zonage des cours d'eau du précédent inventaire était de 138,82 ha soit 5,51% de la superficie de la commune. La surface constatée par le cabinet d'étude Biosferenn avec le nouvel inventaire est dorénavant de 132,97 ha soit 5,29% de la superficie de la commune.

Un rapport sera proposé par Monsieur Michelin.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'obligation d'intégrer ces zones humides au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Vu l'article L 211-1 du Code de l'Environnement.

Après présentation du compte rendu de Monsieur MICHELON du cabinet d'étude Biosferenn,

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu d'inventaire des zones humides tel que présenté par Monsieur MICHELON.

▪ Rapport d'activité Questembert Communauté – année 2016

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de Questembert communauté pour l'année 2016.

D'où vient l'argent :

- Fiscalité propre pour l'année 2016 :
 - o Contribution foncière des entreprises = 1 378 000,00€
 - o Taxe d'habitation = 2 181 000,00€
 - o Taxe foncière = 202 000,00€
 - o Taxe foncière non bâti = 30 000,00€
 - o Taxe additionnelle foncier non bâti = 27 000,00€
 - o Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux = 144 000,00€
 - o Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises = 757 000,00€
 - o Taxe sur les surfaces commerciales = 210 000,00€
- Dotations et subventions
 - o Dotation globale de fonctionnement = 1 010 000,00€
 - o Subvention sur fonctionnement = 1 250 000,00€
 - o Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée = 48 000,00€
 - o Subvention sur investissement = 194 000,00€

Où va l'argent :

- Non ventilable = 24%
- Administration/communication/informatique = 11%
- Economie/aménagement/logement = 21%
- Centre de secours = 4%
- Culture = 7%
- Piscine = 12%
- Enfance jeunesse = 9%
- Gérontologie = 1%
- Voiries services techniques = 7%
- Tourisme = 4%

Budget réalisé en 2016 :
Recettes d'investissement : 2 023 000,00€
Dépenses d'investissement : 2 198 000,00€
Recettes de fonctionnement : 14 949 000,00€
Dépenses de fonctionnement : 9 366 000,00€

Le projet de PLUi a continué à avancer pendant l'année 2016 avec une présentation du diagnostic en février, le PADD débattu en décembre et des concertations tout au long de l'année.

Une négociation a été engagée avec la région pour des changements d'horaires avec l'association des usagers de la gare de Questembert.

Une montée en débit avec le déploiement de 1 300 prises de fibre optique a été installée à la Vraie Croix et Saint Gravé. Le conseil municipal s'interroge : il semble urgent de trouver une solution pour l'accès à internet sur une partie du territoire de la commune.

Questembert communauté soutien l'économie locale avec le versement de subventions à 6 organisations (Mission locale, Néo56, VIPE, Maison de l'emploi, Marmite, Initiative Vannes).

L'accueil touristique a fortement augmenté en 2016. Cette évolution s'explique par l'élection de la commune de Rochefort en Terre « village préféré des Français » :

Fréquentation : 48 000 visiteurs (+50%)

Visites guidées = 127 groupes (+71%) et 900 individuels (+384%)

Enfance/jeunesse : On constate une légère baisse de fréquentation à l'est du territoire pour les ACM 3-11 ans pour 2016 (-2.4%) et une hausse à l'ouest (+30%). Pour l'accueil des 11/17 ans, 7 accueils sont mis en place + la création d'un foyer à Saint Gravé.

La piscine voit sa fréquentation légèrement augmenter de 3% avec 112 118 entrées et 23% d'usagers hors du territoire. Les tarifs ne seront pas augmentés en 2017 et la température du bassin ludique sera augmentée d'1°C.

Ouvertures : 17% pour les scolaires, 56% pour le grand public et 27% pour les activités.

Une remarque a été faite par un conseiller municipal pour la mise en place de tarifs réduits pour les activités en famille.

Les activités culturelles sont organisées au centre culturel de l'Asphodèle (14 événements – 32 représentations) et au centre culturel les Digitales de Caden. Le réseau des médiathèques quant à lui comptait 728 inscrits avec 31 rendez-vous organisés en 2016.

Le service gérontologie ayant son antenne à Questembert a aidé 321 personnes en 2016 (contre 293 en 2015) avec des entretiens et des visites à domicile. La semaine bleue est organisée chaque année. La Maison d'Accueil Communautaire a été ouverte pendant 12 journées avec 8 participants/ séance en moyenne.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants le-dit rapport d'activité.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2016

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle le budget du service déchets de Questembert Communauté en 2016 : Dépenses de fonctionnement = 2 138 000,00€

Recettes de fonctionnement = 2 463 000,00€

Dépenses d'investissement = 391 000,00€

Recettes d'investissement = 765 000,00€

Le projet de mise en place de la redevance incitative avait pour objectif de réduire la quantité d'ordures ménagères au profit des collectes sélectives et de la prévention. Dans le même temps, les élus avaient compris qu'il y aurait en contrepartie également un report de déchets en déchèterie, c'est pourquoi des travaux avaient été programmés sur ces installations.

En 2016, après 4 ans de redevance effective, on peut constater que les reports de tonnages ont bien eu lieu conformément aux prévisions, avec une augmentation continue du taux de valorisation.

Au regard de l'évolution des tonnages depuis 2010, le flux à maîtriser dans les années à venir semble être celui des déchèteries, et c'est un des projets des années à venir avec la mise en place du contrôle d'accès sur les sites.

Du fait des augmentations de tonnages en déchèterie et de la baisse des prix de rachat des matériaux recyclables, les coûts résiduels de service ont augmenté de 5,80 € entre 2015 et 2016, et l'absence de visibilité sur ces éléments, ainsi que le nouvel agrément pour l'éco-organisme des emballages n'ouvrent pas de perspectives favorables pour les recettes. Le levier principal restant à la collectivité est la mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries visant à améliorer la qualité du tri sur les sites et la facturation aux professionnels.

Si on compare aux moyennes nationales pour la même typologie d'habitat, les coûts résiduels de 62 € par habitant, qui représentent le besoin en financement du service, sont très inférieurs aux moyennes nationales qui étaient entre 80 € et 90 €/hab (référence Comptacoûts 2015).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants le-dit rapport d'activité.

Une remarque a été faite par un conseiller municipal pour la mise en place d'une réflexion concernant les ménages triant correctement leurs déchets et déposant moins de 12 fois leur conteneur dans l'année.

▪ Tarifs des lots du lotissement

Vu l'avis de la commission lotissement,

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants pour les différents lots du lotissement communal :

Lot1 : 22 800,00€	Lot9 : 34 740,00€
Lot2 : 22 920,00€	Lot10 : 28 040,00€
Lot3 : 22 040,00€	Lot11 : 28 680,00€
Lot4 : 37 035,00€	Lot12 : 28 640,00€
Lot5 : 28 845,00€	Lot13 : 28 840,00€
Lot6 : 27 315,00€	Lot14 : 25 120,00€
Lot7 : 32 310,00€	Lot15 : 24 840,00€
Lot8 : 32 760,00€	Lot16 : 24 640,00€

Les prix sont fixés sur la base de 40€ du m² pour les lots 1, 2, 3, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 et 45€ du m² pour les lots 4, 5, 6, 7, 8 et 9 disposant d'un meilleur point de vue.

Monsieur le Maire expose : Les travaux de viabilisation du lotissement la Valauderie vont débuter fin d'année 2017 et la commercialisation des 16 lots pourraient intervenir dès le début de l'année 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ décide de fixer les prix de vente des lots du lotissement la Valauderie comme proposés par la commission lotissement ;

→ décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la vente des lots du lotissement la Valauderie.

▪ Nouveaux tarifs Ansamble (révision des prix) à partir du 01 septembre 2017

La société Ansamble a envoyé les nouvelles conditions tarifaires à partir du 1er septembre 2017.

Prestations	Ancien prix HT	Nouveau prix HT	TVA	Nouveau prix TTC
Repas livré/maternelle	3,515	3,539	5,5 %	3,73
Repas livré/primaire	3,58	3,605	5,5 %	3,80
Repas livrés / adulte	4,314	4,344	5,5 %	4,58

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la révision des prix proposée par Ansamble à partir du 1er septembre 2017.

Le repas est facturé aux familles au prix de 3,14€. Une étude sera faite pour la révision des prix aux familles.

▪ Avancement de grade et vote des taux de promotion / modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin de valider l'avancement de grade (et les taux de promotion) de deux agents titulaires. Cette proposition d'avancement de grade nécessite la création de postes et la suppression des anciens postes :

Suppression du poste d'ATSEM principal de deuxième classe à temps non complet à raison de 28.23/35ème et,

Création d'un poste d'ATSEM principal de première classe à temps non complet à raison de 28.23/35ème à compter du 1er octobre 2017

Suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30.58/35ème et,
Création du poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps non complet à raison de 30.58/35ème à compter du 1er octobre 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de valider le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres votants

▪ Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale relative à la prestation paie

Vu la mise en place de l'extranet paye par le centre de gestion de la fonction publique du Morbihan,

Après présentation de la nouvelle convention, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

▪ Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances minimales ou des poursuites infructueuses sur le budget principal.

Il est précisé que les créances minimales ou pour poursuites infructueuses s'élèvent à 1746,73€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

▪ Enquête publique Elain

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, pour la vente du chemin rural, plusieurs étapes sont à respecter :

- délibération du conseil municipal avec fixation du prix
- bornage et plans
- délibération pour le choix du commissaire enquêteur
- arrêté d'enquête publique à envoyer au commissaire
- publicité auprès de la presse spécialisée
- enquête sur 15 jours avec permanence du commissaire le 1er et dernier jour
- à la clôture de l'enquête, rapport du commissaire enquêteur
- délibération afin de valider le rapport et le changement de destination
- vente chez le notaire

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique couvrira à la commune aux alentours de 700,00€ mais l'entretien de cette partie de terrain ne sera plus à faire.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public : voie de liaison devenue inutile

Considérant l'offre faite par Monsieur ELAIN Daniel d'acquiescer ledit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Constate la désaffectation du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

- Achat d'une partie du terrain cadastré AA 243 pour le lotissement communal

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'acquisition d'une partie du terrain cadastré n° AA 243 afin de réaliser le bouclage du lotissement communal la Valauderie. Monsieur le Maire propose un prix d'achat à 9€ du m² pour 134m² soit 1 206,00€.

Le conseil municipal délibère afin d'approuver le projet d'achat de la partie de la parcelle n°AA 243, appartenant à Monsieur Jehanno ; d'autoriser le maire à signer le compromis et l'acte authentique qui sera dressé par l'étude notariale de Maître LECLERC à Rochefort en Terre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition dudit terrain, au prix proposé de 9€/m², soit 1 206,00€ ;

CHARGE Monsieur le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me LECLERC, Notaire à ROCHEFORT EN TERRE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la Commune.

Le conseil municipal approuve également l'installation d'une clôture brise-vue en limite cadastrale de ce terrain.

- Choix de l'entreprise de curage de fossés

Monsieur le Maire rappelle que le curage de fossés est organisé chaque année (6000ml). Une procédure a été lancée afin d'obtenir des devis auprès de 6 entreprises du territoire.

Un devis a été reçu pour les travaux de curage et de dérasement :

BVTP (Saint Marcel) : 6 950,00€ HT (soit 8 340,00€)

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de l'entreprise BVTP pour effectuer les travaux de curage de fossés et de dérasement.

- Informations diverses

Les élus municipaux constatent que les véhicules traversant la commune circulent très rapidement. Il semble nécessaire de ralentir la vitesse au sein même du bourg avec l'installation de signalisation même provisoire. Une commission voirie sera prévue pour ce point spécifiquement.

Prochain conseil municipal :

Fin de la séance : 23h20